

on
ent
ent
ne
ste

PROJET
D'ÉTABLISSEMENT D'ÉDUCATION

A FAIRE,

SI LES BIENS DES JESUITES

SONT REMIS A L'ÉGLISE CATHOLIQUE DU CANADA.

on
on
en
ces
lle

La conservation de la foi catholique dans le Canada se trouve garantie par l'acte fondamental de l'incorporation de cette Colonie à la nation anglaise, et par la promesse solennelle des Souverains. Ses droits sont donc consacrés, et pour qu'ils ne soient pas un vain nom, ils doivent exercer une salutaire influence sur toutes les classes catholiques de la société et à tous les âges de la vie.

ux
de
de
ce-
on-
ue
ns-

L'éducation, ce premier élément vital des sociétés, réclame impérieusement son secours.

és,
ous
ans
la
du
lui

“ L'école publique, disait Cousin en 1833, est un vrai sanctuaire où la religion est au même titre que dans nos temples. ”

Le gouvernement anglais, dans son projet de 1839, déclarait : “ qu'il faut que la religion soit combinée avec toute la matière de l'enseignement. ”

“ Sans l'intervention de la morale et de la religion, (disait Guizot), tout développement intellectuel est un vrai danger pour la société.... l'atmosphère de l'école doit être morale et religieuse. ”

Une longue et triste expérience a appris qu'il n'y a pas de sciences dont certains esprits livrés à leurs con-